des sceaux de la plainte déposée par M. Delcassé. Le ministre de la Marine chargeait aussitôt un commandant de gendarmerie, assisté du capitaine de vaisseau Barthes et du commissaire de police du quartier, d'opérer une perquisition au domicile de M. Dupont, 22, rue Boissière, et dans les bureaux du directeur de l'École du génie maritime, 140, boulevard Montparnasse.

De nombreux papiers ont été saisis. A 7 heures, les dossiers étaient apportés en automobiles au ministère de la Marine.

Dans la soirée, M. Alfred Picard se présentait devant la Commission d'enquête et lui donnait les renseignements suivants :

— On a saisi, a-t-il déclaré, une malle pleine de documents.

Je vais faire procéder au dépouillement afin de rechercher les pièces réclamées par la Commission d'enquête :

1° Une lettre du général Gossot, directeur de l'artillerie au ministère de la Marine, transmettant au ministre la plainte pour tentative de corruption de l'agent du contrôle détaché à Unieux ; 2° le dossier lui-même de cet établissement.

Le ministre a demandé ensuite à la Commission de lui laisser la journée d'aujourd'hui pour procéder au dépouillement des papiers saisis.

Vers 4 ou 5 heures, il viendra de nouveau à la Commission pour lui faire connaître le résultat des recherches auxquelles il va procéder.

Une interview de M. Thomson

M. Thomson, interviewé au sujet de ces perquisitions, a manifesté une vive indignation.

— Je suis surpris que l'on mette en cause un officier placé sous mes ordres, sans même m'en avertir. M. Dupont était mon collaborateur immédiat ; il n'a jamais solutionné une affaire sans prendre mon avis ; il eût été convenable que l'on me prévînt en cette circonstance. D'ailleurs, je ne suis pas homme à me dérober et je pense que personne ne doute que je prendrai la responsabilité des actes de mon ministère quand il le faudra.

D'autre part, le *Matin* a obtenu d'un ancien collaborateur de M. Thomson les détails suivants :

— M. Thomson pria M. Ménard-Dorian de venir au ministère de la Marine et le fit recevoir par M. Dupont. M. Ménard-Dorian ignorait tout de l'affaire. Il promit de faire une enquête dont le ministre attendit le résultat pour statuer.

Peu de jours après, M. Ménard-Dorian rapportait au ministre une lettre de son chef du service commercial, M. Boucoiran, dans laquelle cet employé supérieur reconnaissait avoir offert une gratification à ce fonctionnaire pour le dédommager du surcroît de travail que lui imposait la double surveillance des usines de Firminy et d'Unieux, qu'il était seul à assurer.

M. Boucoiran terminait en disant :

« Je ne pensais pas commettre un acte répréhensible lorsque j'ai pris l'initiative de cette démarche, au cours de laquelle j'ai engagé M. Ravilly à continuer à exercer son contrôle avec la même indépendance que par le passé. »

Il ressortait donc de l'enquête :

1° Que M. Boucoiran avait agi sans prendre l'avis de ses chefs ;

2° Que l'acte ne présentait pas le caractère d'une tentative de corruption, dont ni M. Boucoiran ni M. Ravilly n'avaient eu la pensée.

Considérant, en outre, que M. Ravilly avait attendu trois jours pleins pour faire à ses supérieurs le récit des faits, ce qui semblait indiquer qu'il n'y avait pas attaché l'importance qu'il aurait donnée à un acte de pression, M. Thomson décida qu'il n'y avait pas lieu à des poursuites judiciaires, mais exigea de M. Ménard-Dorian une mesure de rigueur envers un subordonné au moins maladroit. Et l'incident fut clos.

La Libre Parole prétend que M. Dupont est juif et qu'il a épousé une juive, proche parente d'Alfred Dreyfus.

— En récompense de ses « éminents travaux », ajoute-t-elle, M. Dupont a reçu la croix d'officier de la Légion d'honneur ; il est le seul des 20 officiers de son grade qui ait ce grade dans l'Ordre national.

La discorde à la C. G. T.

Réformistes et révolutionnaires se sont de nouveau trouvés aux prises, hier soir, à la réunion du Comité confédéral.

La séance secrète tenue hier soir a été très tumultueuse ; MM. Niel et Pataud y ont échangé des propos aigres-doux.

Chambre des députés

Séance du mercredi 26 mai

Séance à 2 heures : M. Brisson préside.

La Chambre valide sans discussion l'élection de M. Mille à Moulins.

LES MESSAGERIES MARITIMES

L'ordre du jour appelle la discussion du projet portant approbation d'une convention passée entre l'Etat et la Compagnie des Messageries maritimes.

M. Georges Berry. — Je demande le renvoi du projet à la Commission (Mouvements divers) en y attachant le sens d'une invitation à la Commission de réclamer du gouvernement un nouveau projet rédigé suivant les règles et décrets en vigueur, et surtout conforme aux intérêts nationaux.

On semble avoir voulu, de parti pris, forcer la main à la Chambre, en la mettant en face de l'échéance du 25 juillet.

Alors que l'adjudication est la règle en pareille matière, il n'en a pas été question loi, aucune enquête n'a eu lieu, et le cahier des charges n'est pas joint au projet.

En réalité, l'Etat forme avec la Compagnie une association dans laquelle il donne tout et ne reçoit rien.

Voter le projet dans les conditions où il se présente, ce serait s'exposer à le voir recevoir à son tour le titre de convention scélérate. (Bruit.)

M. Chautard, rapporteur, demande à la Chambre de ne pas refuser de discuter le projet, quitte à le repousser si elle le veut.

Mais la Commission a étudié longuement le projet, elle y a introduit d'intéressants principes comme ceux de l'intervention de l'Etat en faveur du personnel, du contrôle de l'Etat sur les actes de la Compagnie, l'acquisition du matériel d'exploitation par lui à l'expiration de la convention.

Il importe que la Chambre institue sur ces points importants un débat.

M. Berry accepte l'ajournement à la fin de la discussion générale de sa motion de renvoi à la Commission.

M. Ballande. — On a tort de dire qu'aucun concurrent ne se serait présenté s'il y avait eu adjudication.

Au contraire, si on eût fait préalablement la publicité nécessaire, il aurait surgi des demandes multiples.

Du reste, l'adjudication eût pu être fractionnée par lignes, avec faculté de réunion des lots.

Si, d'autre part, une subvention de l'Etat était reconnue nécessaire, au lieu de la lier à une association avec la Compagnie concessionnaire, il faudrait la donner sous forme d'un prêt simple à taux fixe.

La Commission, si le projet lui était renvoyé, pourrait, en se basant sur ces principes, nous présenter prochainement des propositions dignes d'être discutées à fond.

M. Tournade proteste contre les contradictions du rapport qui dit d'une part que l'adjudication n'aurait pas abouti, et de l'autre qu'une proposition a été soumise à la Commission.

On n'y a pas donné suite : pourquoi ?

L'orateur estime qu'en fractionnant par lots les adjudications, on eût aisément assuré tous les services.

L'évaluation de l'actif de la Compagnie des Messageries maritimes a été faite sur des chiffres excessifs, et pourra donner lieu à des mécomptes.

Par ailleurs, les conditions qu'on lui impose par le projet sont si lourdes, que, presque fatalement, on sera amené à supprimer une partie des lignes desservies ou à lui reprendre le service et à le mettre en adjudication.

Pourquoi ne pas le faire tout de suite ?

L'orateur conclut que l'Etat n'a pas à se faire le fournisseur de fonds d'une Société privée.

M. Guernier combat à son tour le projet, en déclarant que certains des chiffres fournis au rapport sont en désaccord avec ceux de la Compagnie elle-même.

Il reproche à la convention d'avoir été signée par un administrateur-délégué qui aurait dépassé de beaucoup la limite de ses pouvoirs.

L'orateur fait la critique du côté financier du projet qui, dit-il, imposera à l'Etat, pour vingt-cinq années, de très lourdes charges.

L'adjudication pourrait donner de meilleurs résultats, et rien ne s'opposerait à ce que, d'ici à 1912, nos ateliers de constructions produisent les 40 bâtiments nécessaires pour assurer les services maritimes qui font l'objet du projet.

La Chambre renvoie à mercredi la suite de la discussion, et la séance est levée à 6 h. 10.

Demain, suite du débat sur les Conseils de guerre.

Échos parlementaires

L'ÉLECTION DE SAINT-AFFRIQUE

Le 10e bureau chargé d'examiner les opérations électorales de la deuxième circonscription de Saint-Affrique a nommé hier une Commission de cinq membres, à l'effet d'examiner le dossier de cette élection. Le bureau est en effet saisi d'irrégularités fort graves qui, si elles étaient établies entraîneraient l'annulation de l'élection de M. Fournol, le nouveau député radical de la circonscription.

Il résulte des documents, qu'après avoir opéré le dépouillement des bulletins de vote qui donnaient pour Saint-Affrique : 641 voix à M. Leroy-Beaulieu et 844 à M. Fournol, le bureau proclama des chiffres tout à fait différents, soit : Leroy-Beaulieu, 505 voix, et Fournol, 1 198. Ce tour de passe-passe qui enlevait au candidat libéral la majorité dans l'arrondissement, souleva les protestations indignées des électeurs présents.

Mais le maire radical ne voulut rien entendre, disparut avec l'urne et brûla les bulletins.

La sous-Commission du 10e bureau, justement émue par ces faits scandaleux, a décidé de procéder à une enquête approfondie et d'entendre prochainement MM. Leroy-Beaulieu et Fournol.

L'INTERPELLATION GAUTHIER DE CLAGNY

L'interpellation sur la politique générale déposée par M. Gauthier (de Clagny) qui devait être discutée vendredi prochain sera renvoyée à la semaine prochaine, d'accord entre l'interpellateur et M. Clemenceau.

LES SYNDICATS AGRICOLES

La Commission du travail a adopté hier le rapport de M. Dubief formulant l'avis de la Commission sur le projet de loi relatif à la constitution et au fonctionnement des Syndicats agricoles.

Cet avis conclut à ce que tous les Syndicats constitués en vertu de la loi de 1884 soient autorisés à faire des actes de distribution entre leurs membres.

LES REVOQUES DES P. T. T.

M. J. Coutant, député de la Seine, vient d'adresser la lettre suivante à M. le président du Conseil, ainsi qu'à M. le ministre des Travaux publics, des Postes, Télégraphes et Téléphones :

« Monsieur le ministre,

« Estimant qu'à la suite de la crise postale que vient de traverser le pays, une mesure de conciliation, de concorde et d'oubli s'impose, j'ai l'honneur de vous prévenir qu'au début de la séance de vendredi prochain, 28 courant, je déposerai sur le bureau de la Chambre une proposition d'amnistie en faveur des employés et ouvriers des postes, télégraphes et téléphones, et ayant pour but leur réintégration dans les emplois qu'ils occupaient avant la grève, proposition pour laquelle je réclamerai le bénéfice de l'urgence. »

Meneurs grévistes arrêtés

Le 19 courant, une bande de grévistes conduite par quatre meneurs se présentait au chantier du Métro, à M. Ansot, place Beaugrenelle.

Par la menace, les grévistes débauchèrent les ouvriers employés à l'épuisement de l'eau dans les puits.

Les pompes ne fonctionnant plus, l'eau envahit le chantier et ensuite les caves des maisons voisines.

Les dégâts s'élevèrent à environ 100 000 fr.

En vertu d'un mandat de M. Lauher, juge d'instruction, M. Valette, commissaire de police de la brigade mobile, a arrêté ce matin les quatre meneurs. Ce sont les nommés Chaussin, Mathieu, Thomas, tous trois électriciens, et Chasse, marinier.

Ils ont été envoyés au Dépôt.

Les fonctionnaires et le pays

Qu'est-ce au juste qu'un fonctionnaire ? Voici la réponse du projet gouvernemental :

Sont considérés comme fonctionnaires, pour l'application de la présente loi, tous ceux qui, en qualité de délégués de l'autorité publique, d'employés, d'agents ou de sous-agents, occupent dans un service public de l'État un emploi permanent, rémunéré par un traitement mensuel ou par l'allocation de remises, et ouvrant droit au bénéfice éventuel d'une pension de retraite.

Comment devenir fonctionnaire ?

L'exposé des motifs répond :

Les fonctions publiques doivent aller au mérite. C'est pourquoi le projet de loi dispose qu'en principe l'accession à ces fonctions est subordonnée à un concours ou à un examen. Le concours ou l'examen ne saurait d'ailleurs suffire. Il démontre le savoir et la compétence technique du candidat, mais l'exercice des fonctions publiques exige d'autres qualités ; il est indispensable que le candidat justifie de conditions morales et physiques le rendant apte à l'emploi qu'il sollicite et que, de plus, le gouvernement, qu'il est appelé à servir puisse faire fonds sur son loyalisme et son attachement aux institutions républicaines.

Le concours ou l'examen ne saurait donc être ouvert à tout venant ; il importe que la liste des candidats soit arrêtée par le ministre ou le chef de service compétent.

Mais le pouvoir ainsi remis au ministre ou au chef de service ne sera pas purement discrétionnaire ; il ne doit pas aboutir à l'élimination arbitraire des candidats remplissant toutes les conditions voulues pour l'emploi qu'ils postulent. Aussi est-il spécifié dans l'article 2 du projet que tout candidat exclu aura le droit de connaître les motifs de son exclusion.

De quelle façon le pays va-t-il être désormais défendu contre une rébellion possible des fonctionnaires ? L'article 22 prescrit que « dans le cas d'une cessation collective ou concertée de service, toutes peines disciplinaires peuvent être prononcées sans l'intervention des Conseils de discipline ».

Mais gouverner, c'est prévoir. Le projet interdit (art. 33) aux associations et aux unions « de provoquer les fonctionnaires visés par la présente loi à la cessation simultanée des services ».

Et qu'arrivera-t-il si cette prescription n'est point obéie ?

Ceci (art. 35) :

Les infractions commises seront poursuivies contre *les directeurs ou administrateurs* des associations ou unions. Ces infractions seront punies d'une amende de 100 à 300 francs, et, en cas de récidive, d'une amende double et d'un emprisonnement de six jours à un an.

Les tribunaux peuvent, en outre, prononcer la dissolution de l'association ou de l'union, à la requête du ministère public.

Sont punis d'une amende de 16 à 3 000 francs et d'un emprisonnement de six jours à un an, les fondateurs, directeurs ou administrateurs de l'association ou de l'union qui se serait maintenue ou reconstituée illégalement après le jugement de dissolution.

Sont punies de la même peine toutes les personnes qui auront favorisé la réunion des membres de l'association ou de l'union dissoute, en consentant l'usage d'un local dont elles disposent.

Ces pénalités sont à peu près celles que prescrivait déjà, contre les associations dissoutes et illégalement reconstituées, la loi de 1901.

D'ailleurs, elles pourront être très atténuées dans la pratique. « L'article 463 du Code pénal et la loi du 26 mars 1891 sont applicables, dit le dernier paragraphe de l'article 35, dans tous les cas où la présente loi édicte des pénalités. »

Ce qui signifie que le gouvernement a prévu les « circonstances atténuantes » propres à justifier, de la part des tribunaux, l'adoucissement, la suspension de peine ou le sursis.

On ne peut qu'approuver la sévérité des mesures proposées par le gouvernement contre les fonctionnaires qui « deviendraient assez oublieux de leurs devoirs pour arrêter la marche des services publics par une cessation collective et concertée du travail ».

En de telles circonstances, déclare en son exposé des motifs M. Briand, l'intérêt public, menacé par cette coalition d'intérêts particuliers, exige que le gouvernement, dont l'intérêt est méconnu par ses subordonnés, soit à même de prendre, sans délai, toutes les mesures disciplinaires que comporte la situation et de pourvoir sur-le-champ au remplacement des fonctionnaires défaillants, en vue d'assurer le rétablissement des services.

L'agence Marix et Cie

A l'instruction, cet après-midi, Cérès a maintenu toutes ses accusations contre Marix.

Il affirme que le capitaine juif et franc-maçon a touché de fortes sommes pour obtenir des faveurs.

Quant à lui, Cérès, ses services étaient — il le prétend — désintéressés.

Tous ceux qui ont été, jusqu'ici, mis en cause, prétendent n'avoir pas, ou presque pas, connu le capitaine Marix.

Comme pour s'excuser d'avoir été en relations avec l'inculpé, M. Petitjean, sénateur de la Nièvre, a déclaré :

— Le capitaine Marix était connu dans les Loges. Je l'ai vu pour la première fois à la Loge *Victor-Hugo*, car j'habitais à cette époque le XVIe arrondissement. J'ai eu depuis l'occasion de le rencontrer ou de dîner avec lui dans d'autres Loges ou cercles maçonniques. Je ne puis affirmer que je l'aie jamais recommandé directement. Toutefois je me souviens parfaitement avoir reçu du ministère de l'Instruction publique une lettre m'avisant que le capitaine Marix venait de recevoir les palmes académiques. La chose remonte à quatre ou cinq ans. Le capitaine Marix était encore à Amiens. Je lui adressai la lettre du ministère avec quelques mots en marge et je reçus peu de temps après sa carte, avec les formules de remerciements habituelles. Voilà toute l'histoire de nos relations. Je n'ai jamais fait de démarche en faveur du capitaine Marix ; je n'ai jamais reçu chez moi le capitaine Marix, dont l'allure, même dans les Loges, m'avait toujours semblé bizarre.

M. Devèze, député du Gard, a dit :

— Je n'ai jamais eu de relations avec le capitaine Marix. On me l'a présenté un jour, au moment où il postulait pour obtenir le poste de rapporteur au Conseil de guerre. J'ai alors apposé ma signature sur une lettre de recommandation qui était déjà apostillée par plusieurs de mes collègues.

On me l'avait présenté comme un bon républicain ; je n'ai pas cru devoir lui refuser ce qu'il me demandait.

On a voulu cacher la vérité, dit un témoin

Un personnage ayant eu maille à partir avec la justice se plaint que, ayant dénoncé jadis les trafics du capitaine, on n'ait pas tenu compte de son avis.

Cet homme, compromis dans une affaire d'espionnage et condamné à deux ans de prison, avait songé, il y a environ dix-huit ou vingt mois, à se faire réhabiliter. Il entra pour cela en relations avec un avocat consultant, homme d'affaires plus ou moins véreux, qui se chargea d'arriver promptement à cette réhabilitation. Et c'est par l'intermédiaire du capitaine Marix que ce résultat devait être obtenu. On devine la suite ; demande d'argent, longs pourparlers, rupture des négociations, fureur du condamné, qui déposa une plainte.

Cette plainte fut la cause de perquisitions effectuées à cette époque chez l'homme d'affaires, mais tout s'arrêta là, assure le plaignant, et il demande pourquoi.

Au mois de novembre 1907, le capitaine Marix fut nommé au grade de 32e, et, un an après, le 24 novembre 1908, sur un rapport adressé au Suprême Conseil, il était élevé à la dignité de 33e, c'est-à-dire au grade de Souv.·. G.·. inspecteur général, suprême et dernier grade du rite.

Le capitaine montrait, d'ailleurs, à tous ses amis, quand il en avait encore, le document qui l'investit de cette dignité maçonnique. Ce parchemin porte le n° 196 et il est signé par le Gr.·. Comm.·. Gr.·. M.·. J.·.M. Raymond ; par le Grand Secrétaire général adjoint R. Gicourt, par le Grand Trésorier du Suprême Conseil, Charles d'Huin ; par le Grand Chancelier, Garde des sceaux et le Lieutenant Grand Commandeur dont les signatures et les sceaux attestent l'authenticité du document.

Çà et là

Morts d'hier

M. Vaissier, conservateur du musée archéologique de Besançon, 76 ans. — M. Le Cousturier, trésorier-payeur de Cochinchine, décédé à bord du « Tonkin » où il avait pris passage pour rentrer en France, après deux ans de séjour dans la colonie.

Congrès de chant grégorien

Un Congrès se réunira aux Sables-d'Olonne en l'honneur du Graduel Vatican. Il aura lieu les 6, 7 et 8 juillet de cette année, sous la présidence de Dom Pothier, et il groupera bon nombre des plus illustres ouvriers de l'œuvre grégorienne.

Mgr l'évêque de Luçon sera présent, et la Manécanterie des Petits Chanteurs à la Croix de Bois alternera avec la maîtrise pour le chant grégorien et la musique polyphonique.

Le président du Comité directeur est M. Amédée Gastoué, 108, boulevard Arago.

Pour tout renseignement, s'adresser à M. l'abbé Méfray, rue Nationale, aux Sables-d'Olonne.

Académie française

L'Académie française a consacré sa séance d'hier à l'examen des titres des candidats aux fauteuils du cardinal Mathieu et de Victorien Sardou.

M. Léon Séché a reporté sur le fauteuil du marquis Costa de Beauregard la candidature qu'il avait posée au fauteuil du cardinal Mathieu.

La liste des candidats à la double élection qui doit avoir lieu demain est la suivante :

Fauteuil du cardinal Mathieu : Mgr de Cabrières, Mgr Duchesne, MM. Stephen Liégeard et Albert Jounet.

Fauteuil de Victorien Sardou : MM. G. Lenôtre, Emile Bontroux, Ed. Drumont, Paul Vibert, Aug. Chirac et Marcel Prévost.

Une journée d'œuvres à Vitry-le-François

Une journée d'œuvres qui promet d'être des plus belles, se prépare pour le lundi de la Pentecôte à Vitry-le-François, où l'on sait quelle solide organisation catholique, est due à M. l'archiprêtre Nottin.

La matinée sera réservée aux jeunes gens. A 10 h. ½, conférence par M. Paul Parsy, sur la « propagande religieuse et sociale ».

A 11 h. ½, banquet des jeunes gens.

A 1 heure après-midi, réunion des hommes de l'arrondissement. Conférence de M. Parsy. Représentation de la « Jeanne d'Arc » de Barbier.

A 5 heures, salut.

A 5 h. ½, grand banquet des hommes et des jeunes gens. Allocution de M. Parsy.

Mgr Sevin, évêque de Châlons, présidera les réunions de cette journée.

Échos de partout

M. Constans, ambassadeur de France, doit s'embarquer, à Constantinople, le 2 juin, sur la « Phrygie », pour rentrer en France. Il sera le 6 à Marseille et se rendra directement dans sa propriété de Sembel avant de regagner Paris.

Voici les résultats du concours ouvert pour les carrières diplomatique et consulaire :

Ont été reçus dans cet ordre : MM. Dubois, Coulondre, Miniscloux, Roger, Carteron.

Une touchante cérémonie a eu lieu à Milhau pour la translation au cimetière des restes du R. P. Joachim, Capucin, qui reposaient dans l'enclos voté pour y installer un collège de filles.

Le Conseil supérieur des Sociétés de secours mutuels a adopté, hier, un vœu de M. Hébrard de Villeneuve réclamant l'exonération de l'impôt sur la rente pour les Sociétés de secours mutuels.

Les pèlerins catholiques anglais qui se rendent à Compostelle pour visiter la tombe de l'apôtre saint Jacques, sont arrivés à Vigo. Mgr Bourne, qui est à la tête du pèlerinage, a été salué par le gouverneur et les autorités civiles.

Le 31 mai, un service religieux sera célébré par l'archevêque d'Auch à Lectoure, ville natale du maréchal Lannes, à l'occasion du centième anniversaire de sa mort.

Fêtes de Jeanne d'Arc

A Bordeaux

De notre correspondant particulier :

Mardi soir, 1 500 personnes n'ont pu entrer dans la cathédrale Saint-André.

Le service d'ordre était assuré remarquablement par la Jeunesse catholique, la Ligue patriotique des Françaises, le Grand Séminaire.

Le cardinal Andrieu présidait. Il était entouré de ses vicaires généraux et du Chapitre. Le panégyrique a été prononcé par M. le chanoine Metreau, archiprêtre de Saint-Michel. Le *Magnificat* superbement chanté par la foule des fidèles.

Au salut solennel officia le P. Ayrolles, historien de Jeanne d'Arc.

Mercredi, le cardinal a dit la messe de 8 heures : les œuvres bordelaises de femmes et de jeunes filles formaient la principale partie de l'assistance. A 10 heures, tous les collèges et écoles libres de Bordeaux assistent à la messe célébrée par l'abbé Marquette, curé de Sainte-Eulalie. L'abbé Ciron, curé de Saint-Rémi, a parlé sur Jeanne d'Arc et la jeunesse.

La messe était chantée par les élèves du pensionnat Saint-Genès.

Aux vêpres, le sermon a été donné par M. Thulier. Une procession avec la statue de Jeanne d'Arc s'est déroulée dans la cathédrale.

L'étroitesse d'esprit des adversaires de Jeanne d'Arc

Les étudiants en droit ayant pavoisé la maison d'étudiants qui dépend de la Faculté, le recteur et le doyen ont fait enlever les drapeaux.

Beaurevoir (Aisne), où Jeanne d'Arc fut prisonnière, en 1430, a rendu un hommage solennel à la nouvelle Bienheureuse.

En plus des splendides cérémonies religieuses, un cortège historique a parcouru les principales rues de la ville. Les différents épisodes de la vie de Jeanne d'Arc étaient représentés avec soin et exactitude. Mgr l'évêque de Soissons présidait ces fêtes.

La kermesse qui devait avoir lieu à Noyon a été, à cause des fêtes du 30 mai à Compiègne, renvoyée à une date ultérieure.

Échos religieux

Au Mont Saint-Michel

Lundi, 700 pèlerins du doyenné de Gavray ont fait un très beau pèlerinage. Mardi, 400 Cherbourgeois apportèrent une bannière en ex-voto à saint Michel. Discours de M. Laisney, curé de Saint-Clément de Cherbourg. L'archiprêtre préside. Mercredi, 600 pèlerins de Villedieu. La pluie qui tombe n'éteint pas la ferveur.

Ligue patriotique des Françaises

Pèlerinage au Grand-Fougeray en l'honneur de la bienheureuse Françoise d'Amboise

Le dimanche 23 mai, la paroisse du Grand-Fougeray était en fête ; les Comités de la L. P. D. F de l'arrondissement de Redon (Ille-et-Vilaine), avaient tenu à mettre sous la protection de la bienheureuse Françoise d'Amboise, duchesse de Bretagne, leurs adhérentes et leurs œuvres.

5 000 ligueuses, sous la conduite de M. l'abbé de Montgermont, suivirent les exercices du pèlerinage.

Pendant toute la durée du pèlerinage, une permanence du secrétariat départemental fut établie au château des Lysardaies. La plus grande cordialité n'a cessé de régner entre les membres des différents Comités.

Congrès eucharistique

Mgr Eyssautier, évêque de La Rochelle, organise, du 14 au 17 juin, un Congrès eucharistique à Saintes, où se conserve le souvenir de Marie-Eustelle, « l'ange de l'Eucharistie ». Les orateurs seront M. le chanoine Coubé, M. l'abbé Thellier de Poncheville et Mgr Rumeau, évêque d'Angers. Les cérémonies auront lieu dans la cathédrale Saint-Pierre, les séances de travail à la salle Sainte-Cécile, et la procession eucharistique de clôture dans le parc de l'institution Notre-Dame de Recouvrance.

Informations du soir

LA SAISIE CHEZ M. DUPONT

Les papiers saisis chez M. Dupont ont été ainsi que nous l'avons dit, transportés au ministère de la Marine où ils ont été enfermés dans une bibliothèque d'un local dépendant du cabinet. Les portes de la bibliothèque ont été scellées.

Rien n'a encore été décidé touchant la procédure à suivre pour le dépouillement des papiers saisis.

LES INSCRITS MARITIMES DE MARSEILLE

Marseille, 26 mai. — La grève des inscrits se poursuit sans incidents. Ce matin, les contre-torpilleurs *Sabretache*, *Pertuisane* et *Oriflamme* sont arrivés pour assurer le transport des dépêches postales.

La *Pertuisane* partira à une heure de l'après-midi avec la poste pour Alger.

La *Sabretache* partira demain pour Bône.

Le service postal a été ainsi organisé par l'administration des postes : trois départs par semaine pour Alger ; deux pour Tunis, un pour Oran, un pour Bône et Philippeville et un départ tous les deux jours pour Ajaccio.

L'administration des postes a demandé au ministre de la Marine l'envoi à Marseille d'un croiseur pour le transport des colis-postaux pour l'Algérie et la Corse.

LA TEMPETE EN ESPAGNE

Saint-Sébastien, 26 mai. — Les centres officiels atténuent l'importance du désastre, mais les renseignements parvenus de la région paraissent corroborer les premières informations.

Environ 800 barques avaient pris la mer lundi soir dans les seuls ports de Biscaye. Presque toutes ont pu se réfugier à Guetaria et Motrico. Celles qui ont disparu, sont des ports d'Ondarroa, Lequeitio et Bermeo.

Actuellement des vapeurs recherchent les naufragés sur la côte.

LA CONFRONTATION DE TARDIVEL ET D'ALLAIRE

Versailles, 26 mai. — M. Come, juge d'instruction, a procédé cette après-midi, à 3 heures, à la confrontation d'Angelo Tardivel et d'Emmanuel Allaire. Ils ont été uniquement interrogés sur le cambriolage de Châteaufort. Mais il est possible que dans le cours de la discussion Allaire renouvelle ses accusations relatives au crime de l'impasse Ronsin.

Les deux prisonniers seront ensuite dirigés sur Paris afin d'être mis à la disposition de M. André, juge d'instruction chargé de l'affaire Steinheil.

LES OBSEQUES DE LA VICTIME DU CRIME D'EVREUX

De notre correspondant particulier :

Ce matin, à la cathédrale, a eu lieu le service solennel d'Edouard Bouillet, car il était enfant de chœur. L'archiprêtre officiant exprima les condoléances de l'évêque qui aurait présidé la cérémonie s'il n'avait pas été empêché par sa santé.

L'archiprêtre a joint les regrets touchants du clergé de la cathédrale où la victime devait faire sa Première Communion dans quinze jours.

Palais de Justice

LE PROCES DE M. PEROT

A la 1re Chambre du tribunal de la Seine, M. le substitut Mattier a donné cette après-midi ses conclusions dans le procès en 100 000 fr. de dommages-intérêts intenté pour congédiement par M. Pérot, ancien vicaire de Saint-Roch, à Mgr Amette, archevêque de Paris ; à Mgr Thomas, vicaire général, exécuteur testamentaire du cardinal Richard, et à M. Leclerc, ancien curé de Saint-Roch.

Le substitut a conclu au rejet de la demande de M. Pérot.

« L'article 1780 du Code civil, a-t-il dit en substance, régit les rapports du prêtre pourvu d'un bénéfice avec l'évêque. Cet article n'est pas applicable en l'espèce. M. Pérot ayant donné sa démission ne peut se plaindre d'avoir été brusquement renvoyé.

Il est vrai que le prêtre est lié à son évêque par un contrat canonique qui lui confère le droit à des aliments. M. Pérot ayant par trois fois refusé l'offre à lui faite par son archevêque et ne concluant pas devant le tribunal à ce qu'une pension alimentaire lui soit allouée, le tribunal n'a pas à se prononcer sur cette question.

Jugement à quinzaine.

LE SCANDALE DE LA MARINE

Le procès en diffamation intenté par la Société métallurgique de l'Ariège à M. Gustave Téry à la suite d'un article paru dans l'*Œuvre* et à M. Empis, rédacteur au ministère de la Marine à la suite d'une interview, a été appelé aujourd'hui en correctionnelle.

Il a été remis au 16 juin.

FEUILLETON DU 27 MAI 1909 — 12 —

Le Roi des Andes

DEUXIÈME PARTIE

La mission de Blangard

(suite)

— Indifférente, non. Je ne veux pas me faire meilleure que je ne le suis, je reconnais que j'ai au fond de moi-même certain attrait pour le luxe, pour les plaisirs artistiques, pour la vie large et élégante. Tout cela est réfréné par l'éducation sérieuse que j'ai reçue et par la perspective des fautes où cette tendance pourrait m'entraîner. Il y aura donc là pour moi une nouvelle cause de luttes, et si, grâce à Dieu, je supporte cette épreuve, je sentirai néanmoins peser sur moi toutes les lourdes responsabilités qu'entraîne la fortune... Indifférente, non, je ne puis l'être car je sais encore que cet or me permettra de soulager bien des misères, d'aider au relèvement des pauvres êtres meurtris par la vie...

Elle parlait avec une émotion contenue, avec, aussi, la simplicité la plus extrême... Les Blangard l'écoutaient, un moment rendus muets par l'exposé de ces théories si étranges pour eux..

— Non, ce que vous êtes à mettre sous globe ! s'exclama enfin Edmée. Pauvre sotte !.. Jouissez donc sans remords !.. jouissez de tout, puisque vous allez avoir l'or, cette clé du bonheur.

Et Maxence appuya :

— Vous aurez tout ce qu'il est possible de se procurer en ce monde. Vous serez reine, Inès, vous goûterez à toutes les ivresses de la vie. Vous êtes si jeune encore, et votre existence a été jusqu'ici si enfermée, si austère ! Vous ne vous doutez pas des délices que vous réserve la vie, maintenant surtout que vous serez immensément riche !

Dans l'esprit d'Inès surgit tout à coup un souvenir, celui d'un tableau ornant la petite église paroissiale de la Rivaldière. Au milieu d'un désert affreux, le divin Maître se tenait debout, le visage grave et rayonnant. Vers lui, un homme richement vêtu se penchait, la mine engageante, la main tendue vers des palais superbes, des jardins féeriques que se voyaient à l'horizon... Et l'homme disait : « Je vous donnerai toutes ces choses si, vous prosternant, vous m'adorez. » Et Jésus, sévère et méprisant, répondait : « Retire-toi, Satan, car il est écrit : Tu adoreras le Seigneur ton Dieu, et ne serviras que lui seul. »

Sur elle aussi, en ce moment, ces êtres qui ne voyaient que les jouissances de la vie terrestre, essayaient la même tentation. Humble mais fidèle imitatrice du Maître, elle répliqua en redressant la tête et en posant son beau regard fier et résolu sur le trio Blangard :

— Vous ne devez pas ignorer que mes principes chrétiens m'interdisent de considérer la vie sous ce point de vue. Elle m'a été donnée, non pour jouir, mais pour servir mon Dieu. Et, du reste, je ne comprends pas, mes cousins, que vous, qui vous dites socialistes, me conseilliez de rechercher avant toutes choses ma jouissance personnelle. Comment ne nous engagez-vous pas, au contraire, à partager avec les pauvres cette fortune que vous dites devoir nous échoir ?

Blangard et Maxence se mordirent les lèvres. Mais Edmée éclata de rire.

— Est-elle drôle, cette petite ! En voilà des réflexions saugrenues ?

— Elle a tout à fait raison ! interrompit vivement Maxence. C'est elle qui est dans le vrai... Inès, je veux me mettre à votre école pour apprendre le vrai socialisme !

Elle répliqua tranquillement :

— Je suis simplement les préceptes de l'Evangile, qui nous enseignent le mépris des richesses et des plaisirs, l'amour du prochain, la recherche de la simplicité et de la charité. Ce ne sont pas des doctrines nouvelles, et c'est toujours à celles-là qu'il faut revenir.

Puis, sans paraître remarquer l'impatience irritée qui contractait un instant la physionomie de Maxence, elle ajouta en se tournant vers le député :

— Alors, que pensez-vous faire maintenant ?

— Nous diriger vers ce gisement aurifère, pour le reconnaître et en prendre possession. Puis, si les circonstances nous le permettent, nous ferons notre possible pour gagner la mine de Santa-Rosa, afin de garder toujours à notre expédition son but officiel.

— Et nous y serons bientôt ? interrogea Jacques dont les yeux brillaient d'intérêt.

— Je l'espère, si rien ne vient nous entraver. Jusqu'ici, tout s'est fort bien passé, et vraiment, je ne comprends pas les racontars dont on nous a bercés par avance, au sujet de ces brigands !

— Nous ne sommes pas au but ! fit observer Maxence, moins optimiste que son père.

— Ce serait joliment chic d'être attaqué par eux ! s'écria Jacques. Vous me donneriez un fusil, mon cousin ? Je saurais très bien m'en servir, et j'en démolirais plusieurs, vous verriez cela !

— Nous préférons tous ne pas avoir à admirer ton adresse, interrompit Inès avec une tape amicale sur la joue de son frère. Allons maintenant finir de ranger nos valises, mon Jacques, pour ne pas retarder au moment du départ.

— Oh ! vous avez le temps ! dit Maxence en regardant sa montre. Nous ne partirons pas avant une heure... Si je puis vous aider en quelque chose, Inès ?

— Je vous remercie, mais je m'en tirerai très bien seule.

— Fais l'aimable, mon cher, pour donner à cette peronnelle le plaisir de l'envoyer promener ! murmura railleusement Edmée lorsque le frère et la sœur se furent éloignés. Décidément, tu perds ton temps !

— Allons donc ! Ce sont des petites manœuvres de coquetterie. Au fond, elle est ravie que je m'occupe d'elle... C'est comme son apparente indifférence pour cette fortune. Tu y crois, toi ?

— Pas du tout ! Du reste, elle a avoué elle-même qu'elle avait le goût du luxe et du bien-être. Il suffira d'attiser cela, et une fois qu'elle sera lancée dans le courant, une fois qu'elle aura éprouvé l'ivresse d'être admirée et enviée, elle verra les choses sous un autre jour et perdra ses idées stupides.

— Oui, je me charge de la transformer, quand elle sera ma femme. Le tout est de la décider... Bah ! ce ne sera peut-être pas si difficile ! ajouta-t-il avec fatuité.

— Hum ! je n'en suis pas sûre !... Elle me fait l'effet d'avoir beaucoup de volonté et devient très raisonneuse. La vois-tu qui se mettait à vouloir discuter notre socialisme ?... Tu auras à faire pour la mettre au pas, mon cher. Heureusement que sa fortune compensera les ennuis qu'elle pourra te donner.

Blangard, qui se promenait de long en large dans la grotte, les mains derrière le dos, l'air méditatif, s'arrêta tout à coup devant ses enfants.

— Avouez qu'ils sont tout de même drôles, ces deux individus-là, d'accueillir avec une telle tranquillité une nouvelle de ce calibre ! Peste ! si, à l'âge de Jacques, on était venu m'annoncer que j'étais possesseur de quelques centaines de millions, je me serais pâmé, certainement !

— Jacques est un petit imbécile, beaucoup plus enfant que ses